



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

acier

Question écrite n° 55047

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la situation des rares entreprises françaises qui, dans le cadre de leur activité de coutellerie et de production de ciseaux, ont un besoin impératif de plusieurs dizaines de tonnes d'acier livrés en principe par la société ARCELOR. Or, depuis plusieurs mois, cette société a décidé de diminuer considérablement puis de suspendre ses livraisons de matière première préférant fournir le marché chinois et les grosses entreprises automobiles en laissant pour compte les petites et moyennes entreprises, bien que celles-ci puissent mettre en avant le fait que les carnets de commandes sont actuellement pleins ! Il semblerait que les fortes augmentations de prix de l'ordre de 50 % sur un semestre ne soient pas étrangères à cette situation car les clients asiatiques qui supportent un coût de main-d'oeuvre très inférieur à celui des entreprises françaises, acceptent plus facilement une augmentation de cette ampleur. La situation est telle que les périodes de chômage technique ont été déjà subies par les salariés au mois de novembre et de décembre et que si les livraisons ne reprennent pas dans les meilleurs délais les deux entreprises françaises spécialisées seront obligées de suspendre leur activité. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour inciter les producteurs d'acier, qu'ils soient français ou européens, à reprendre leurs fournitures de matière première permettant ainsi aux deux entreprises de Thiers et de Is-en-Bassigny d'honorer leurs commandes et de poursuivre leur activité.

Texte de la réponse

La hausse des prix de l'acier depuis la fin de l'année 2003 résulte de la conjugaison de deux facteurs d'une part, la croissance de la demande chinoise et, d'autre part, l'exacerbation des tensions apparues sur le marché des matières premières - ferrailles, coke, minerai de fer - nécessaires à la production d'acier. Ces tensions sont appelées à persister dans les mois qui viennent et les prix des produits sidérurgiques devraient se maintenir à des niveaux élevés. En effet, en dépit des mesures prises par le gouvernement chinois pour réduire la surchauffe de l'économie, la croissance dans ce pays ne semble pas faiblir et celle-ci se poursuit à un rythme soutenu. La hausse des prix de l'acier a été significative depuis un an, les prix de vente des produits sidérurgiques ayant augmenté de 26 % sur la période selon l'indicateur synthétique publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Il ne s'agit, toutefois, que d'une augmentation moyenne, certaines catégories d'aciers, comme ceux destinés à la coutellerie, élaborés à partir de ferrailles et de ferro-alliages, ayant connu une hausse certainement supérieure à cette moyenne. En ce qui concerne les approvisionnements en matières premières de la sidérurgie, les goulets d'étranglement, tant dans le domaine des infrastructures portuaires que de l'extraction minière ou encore des capacités de transport maritime, ne pourront être éliminés dans l'immédiat. Cette élimination ne sera obtenue qu'au prix d'investissements lourds dont les effets ne se feront sentir qu'à moyen terme. Les rigidités qui existent tout au long de la filière sont donc appelées à perdurer, ce qui ne facilitera pas l'adaptation de l'offre d'acier à la demande dans les mois à venir. Dans ce contexte, plusieurs pistes sont suivies qui pourraient permettre d'obtenir, à terme, une détente sur le marché. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'est adressé au printemps 2004 au commissaire européen en charge du commerce pour appeler son attention sur la nécessité d'envisager des actions dans le domaine du

commerce international, afin d'obtenir la levée des barrières s'opposant à la circulation des matières premières et des produits finis sidérurgiques. Plusieurs résultats ont d'ores et déjà été obtenus, en particulier la suppression du système chinois de licences à l'exportation de coke, mesure qui contribuait à accentuer la hausse des prix de cette matière première, ou encore la suppression des droits antidumping sur les bobines à chaud importées au sein de l'Union européenne. Le cycle de renégociation des accords « acier » avec la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan vient par ailleurs d'être engagé. La commission entend aboutir à de nouveaux accords équilibrés avec ces trois pays. Ils devront permettre non seulement de mettre en place de nouveaux quotas mieux adaptés aux besoins des industries européennes consommatrices d'acier, mais également d'aboutir à l'élimination des obstacles mis en place par la Russie et l'Ukraine en matière de commerce des ferrailles. Sur le marché français, les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ont été mobilisés afin de veiller au respect par les acteurs économiques concernés des règles de concurrence, notamment dans le secteur de la distribution. Il est important que ce suivi puisse être assuré pour éviter que certains ne profitent abusivement des circonstances actuelles. Des actions ont également été menées dans le domaine des marchés publics, l'État se devant d'être un client exemplaire à l'égard de ses fournisseurs. La théorie de l'imprévision, qui veut que les marchés puissent être révisés en cas d'événements extérieurs imprévisibles bouleversant l'équilibre des contrats, a été rappelée aux services concernés. Le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a envoyé une circulaire aux préfets en ce sens. En ce qui concerne les approvisionnements en aciers inoxydables des couteliers thiernois, il apparaît que ceux-ci ont en effet été perturbés ces derniers mois du fait de la réorganisation des activités de centre de services du groupe Arcelor. La situation est désormais en voie de rétablissement.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55047

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 200

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4635